

CONFÉRENCE DE PRESSE DE JEAN CASTEX ET DE SES MINISTRES SUR LA STRATÉGIE VACCINALE (3 DÉCEMBRE)

Le Premier ministre a tenu hier jeudi une conférence de presse avec plusieurs ministres, notamment pour présenter la stratégie vaccinale du gouvernement contre la Covid-19, et également les fêtes de fin d'année.

Sur le plan épidémiologique, on comptait 3 488 personnes en réanimation mercredi soir. Les chiffres sont plus élevés que lors du déconfinement en mai ; la situation est fragile. La plupart des pays voisins ont fixé une limite de rassemblement des convives **pour les fêtes de fin d'année** allant de 6 à 10 personnes hors enfants. « **Il nous semble raisonnable de recommander une jauge de 6 adultes, sans compter les enfants** ». Le Haut Conseil de la Santé Publique a été saisi à ce sujet ; son avis est attendu pour le début de la semaine prochaine. L'objectif est d'éviter un 3e reconfinement.

La campagne de vaccination contre la Covid-19 constitue une étape importante et une arme supplémentaire dans la lutte contre le virus. Cette durée d'un an ne veut pas dire précipitation mais est le fruit d'une mobilisation des scientifiques et d'un investissement exceptionnel.

L'agence européenne du médicament va se prononcer avant fin décembre sur deux vaccins : Moderna et Pfizer/Biontech. Ensuite, l'agence française se prononcera. Ce sont des étapes indispensables. L'autorisation des vaccins dépend d'autorités indépendantes et pas du gouvernement. Le choix des personnes qui seront priorisées ne dépend pas du gouvernement mais revient à la HAS, sur la base d'une expertise indépendante que le gouvernement entend respecter. Le rôle de l'État est l'organisation et la logistique. Il s'agit de permettre l'accès aux vaccins dans des conditions de simplicité et de transparence.

Le professeur d'immunologie Alain Fischer a présenté les différents candidats vaccins, ainsi que les techniques utilisées (4 différentes). Il a exposé les points d'incertitude : outre les communiqués de presse des industriels, les documents scientifiques sont attendus ; l'absence d'éléments sur l'efficacité des vaccins sur les personnes les plus à risque – notamment les personnes âgées ; le vaccin protège l'individu mais nous ne savons pas encore s'il protège contre la transmission du virus ; et l'efficacité du vaccin n'a été mesurée que sur 2 à 3 mois pour le moment.

La ministre de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher et le secrétaire d'État aux Affaires Européennes, Clément Beaune, ont détaillé le rôle de la task force européenne mise en place en juin 2020 pour acquérir les vaccins. Celle-ci a permis de signer 6 contrats

d'approvisionnement (pré-réservation de doses qui ne seront payées qu'une fois les autorisations délivrées) et d'obtenir un même prix pour tous les pays, ainsi qu'une délivrance au même moment, avec une quantité au prorata de la population. Cela correspond à 200 millions de doses pour la France, soit assez pour vacciner 100 millions de personnes, à raison de deux doses à quelques semaines d'intervalle. Une marge de sécurité est prise pour le cas où certains vaccins n'obtiendraient pas in fine leur autorisation. La task force a veillé à la sécurisation de la production, notamment sur le sol européen.

Les vaccins seront produits en partie en France sur deux sites : en Eure-et-Loire pour le vaccin Pfizer et en Indre-et-loire pour le vaccin Moderna. **C'est le début de l'Europe de la santé**, qui a fait défaut au début de la crise, et le gouvernement soutient la proposition de la Commission européenne de création d'une Agence européenne de la santé pour accroître les efforts communs de la recherche et les réponses communes à de futures crises sanitaires. Le financement européen est de 2 milliards d'euros pour acquérir les doses.

Trois principes ont été réaffirmés par le ministre des Solidarités et de la Santé : le libre choix des personnes, la gratuité des vaccins (1,5 milliard d'euros budgétés dans le budget de la Sécurité sociale pour 2021), la sécurité.

Sur la priorisation des publics, le gouvernement a présenté une stratégie en 3 étapes, reprenant les recommandations des phases 1 et 2 de la HAS, avant une phase 3 dite grand public. Pour le moment, il n'y a pas de recommandation de vaccination pour les mineurs.

Les personnes vaccinées seront suivies par un traçage renforcé des effets secondaires, que ceux-ci soient bénins ou sévères (pharmacovigilance renforcée).

La stratégie vaccinale sera présentée au Parlement au cours de ce mois. Un comité de liaison a été institué par M. Castex avec l'Assemblée nationale et le Sénat pour fluidifier les relations entre le Parlement et le gouvernement dans la gestion de crise.

Un Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale sera créé auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, pilote de la stratégie. Ce conseil sera présidé par Alain Fischer, et composé d'experts scientifiques, y compris des sciences humaines et sociales, des professionnels de santé, d'associations de patients, de collectivités territoriales et de citoyens. **Le dialogue avec les citoyens sera organisé par le CESE, missionné pour organiser et animer des débats avec la société civile.**

À noter qu'une équipe interministérielle coordonnée par Louis Charles Viossat appuie également le ministre sur les aspects logistiques, d'organisation et de planification.

Autres précisions données par Olivier Véran sur la vaccination :

- La vaccination sera précédée d'une consultation médicale – **les médecins généralistes sont mis au cœur du dispositif, importants pour établir la confiance.**
- Sur le circuit logistique, des premiers éléments ont été présentés sur l'approvisionnement de la cible n°1 : les 10 000 Ehpad ; via les pharmacies et 100 établissements de santé.

Deux réunions ont été annoncées lundi : l'une avec les représentants des professions de santé et Olivier Véran, l'autre avec les représentants du secteur personnes âgées et Brigitte Bourguignon. La prochaine conférence de presse détaillera certains éléments, notamment les campagnes de dépistages massifs dans 3 villes françaises.